

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	16
Votants	20
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, M. Aragon, J. Personnaz

Pouvoirs : T. Eudes donné à C. Seifert, G. Vilmint donné à R. Personnaz, S. Baud donné à S. Manganelli, R. Cusin donné à S. Pérou,

Excusés : S. Tugler-Rossi, A. Saint-Pierre, F. Aragon,

A été nommé secrétaire : S. Mercet

FINANCES- demande de subvention auprès de la Région (dispositif CAR) ancienne école de Beaumont

Le projet de réhabilitation de l'ancienne école de Beaumont consiste à valoriser le patrimoine architectural et environnemental du lieu en développant sa capacité d'accueil et sa destination tant à l'intérieur qu'à l'extérieur pour un public large.

L'opération portera notamment sur :

- La redistribution des planchers et des niveaux
- La création d'une grande salle modulable côté rue et de salles associatives côté cour
- La mise aux normes et l'adaptation aux enjeux du dérèglement climatique (isolation, chauffage, économie des fluides...)
- L'aménagement étendu des extérieurs préau et cour en continuité
- L'extension possible du bâtiment et des extérieurs
- La relocalisation des accès et du stationnement
- La création des conditions matérielles d'une activité économique associative de proximité

Le bâtiment s'étend aujourd'hui sur 9.05 mètres de large sur 24.65 mètres de long et offre une surface de 223 m² par niveau, ce qui suppose un montant de projet estimé à 850 000 euros à ce jour.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID : 074-217400316-20210401-D2021_027-DE

N° 2021-27

SLO

Il est donc proposé au conseil municipal de demander à la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 20 % du prix hors taxes des travaux dans le cadre du dispositif CAR.
Il est également proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

